



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 28 août 2025**
16 h

Séance tenue le jeudi 28 août 2025 – 16 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de M. Mitchell Brownstein, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, Mme Heidi Ektvedt, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, M. Jocelyn Pauzé, Mme Valérie Plante, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popescu, M. Luc Rabouin, Mme Christina M. Smith, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Morris Vesely, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMERATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION :

Mme Nancy Blanchet et M. François Limoges

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMERATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION :

Mme Anne St-Laurent

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

La vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement.

Puis, elle remercie les membres du conseil pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 16 h 02, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1

Pouvez-vous confirmer s'il y a eu des études d'impact sur le temps de transit des usagers des autobus, et plus spécifiquement la ligne 129, à la suite du rétrécissement du chemin de la Côte-Sainte-Catherine / Peut-on avoir les études de ce projet?

Question de :

M. Marc Poulin

Réponse de :

Mme Sophie Mauzerolle

2

Question de :

Mme Mandana Javan

Mashmool

Réponse de :

Mme Émilie Thuillier

Quelles sont les pouvoirs d'encadrement des activités ayant lieu sur le domaine public de la Ville? / Commentaires.

3

Question de :

M. Jean-Claude Lanthier

Réponse de :Mme Valérie Plante /
Mme Maja Vodanovic

Est-ce que la construction du site d'enfouissement de déchets radionucléaires en Ontario est commencé? / Quelle a été la position de l'union des municipalités du Québec face à l'annonce de ce projet?

4

Question de :

M. Bruce Walker

Réponse de :

Mme Émilie Thuillier

Pouvez-vous me fournir la liste des entreprises condamnés en cours municipal sur le territoire de l'agglomération de Montréal, concernant l'application des règlements 2008-47 et 2001-10 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)?

Dépôt de document

5

Question de :

M. Joseph Pugliese

Réponse de :

M. Benoit Dorais

Considérant l'état de contamination du terrain, pourquoi procéder de l'avant avec l'acquisition du terrain situé au 6800, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement de LaSalle? / Est-ce que vous considérez que cette transaction est un bon investissement des fonds publics?

6

Question de :

M. Leonard Miller

Réponse de :

M. Robert Beaudry

Que manque-t-il pour faire avancer le projet Cavendish? / Est-ce que le projet vise à régler les problèmes d'enclavement dans la Ville de Côte-Saint-Luc?

À 16 h 34, la présidente d'assemblée fait la lecture de cinq questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1

Question de :

Michael Cohen

Réponse de :

M. Alain Vaillancourt

Quelle est votre opinion et votre position, madame la mairesse Plante, sur la promotion de la violence, de la haine et du génocide que le maire de Hampstead, Jeremy Levi, fait ouvertement sur les réseaux sociaux et dans les médias. Son comportement irresponsable a récemment donné lieu à des actes de violence à l'hôtel de ville de Hampstead. La promotion de la violence et de la haine est contraire à l'article 318 du Code criminel du Canada et ne devrait pas être tolérée par l'agglomération. Que fera-t-on face aux actes irresponsables du maire Levi, qui mettent en danger les résidents de Hampstead et les fonctionnaires?

2

Question de :

Frank Cohen

Réponse de :

Non répondue

Considering that almost 40% of the demographics of Hampstead residents are not of Jewish origin, it should not be tolerated that you have not consulted with your residents for their opinions for raising a foreign flag that yourself, along with the other councillors, have imposed on the Town Hall building which belongs to the PEOPLE of Hampstead and should represent ALL of its residents. Foreign flags have no place on any government buildings on a permanent basis in Quebec and in Canada.

3 <u>Question de :</u> Caroline Malcolm <u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle / M. Georges Bourelle	Why was there not an in depth consultation with the residents of the street(s) Montrose Drive, Windermere etc who will now have a huge STM bus driving on a narrow residential street? It is not safe! This is a car dependent neighbourhood despite what you might wish. I have to get in a car to buy groceries and do errands. This is a waste of taxpayer funds to destroy a neighbourhood with huge buses that will most likely have low ridership similar to the other 2 routes on Sherbrooke. Beaconsfield is already paying a greater share of taxes than the residents of Montreal not to mention that we rightly pay for residential water consumption and somehow the residents of Montreal do not. And now we get a bus route that we did not ask for. We asked for parking by the way! You do realize that there is car parking at the Montreal airport and most train stations.
--	---

4 <u>Question de :</u> Philippe Paré <u>Réponse de :</u> M. Marc Doret	Considering both via rail and the ARTM are in plans to redevelop the Dorval Hub. Considering the death of the Project Structurant du Sud-Ouest. Considering Dorval will not have any Structural transit that don't take 4h to wait for a trains. Considering that the walk from Dorval to YUL is a horrible walk. Considering that the city of Montreal is working to get a REM station in bridge-Bonaventure. It is thus requested that the agglomeration of Montreal that includes the city of Montreal to please consider and push the need to the higher government's the NEED to have the REM extended just 1 more kilometer to dorval. It is a missed opportunity and we are at a critical time to get it done before the end of the redevelopment of the Dorval hub.
--	---

5 <u>Question de :</u> Alexandre Rousseau <u>Réponse de :</u> M. Tim Thomas	Given the volume of traffic from the agglomeration passing through Boulevard St-Jean in Pointe-Claire, has this street been officially designated as an agglomeration throughway, making all maintenance, repairs, and related costs the responsibility of the agglomeration? If not, can we request that this question be formally examined, and that the agglomeration make an official determination as to whether or not Boulevard St-Jean qualifies as an agglomeration throughway?
---	--

N'ayant plus d'autres questions, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, déclare la période de questions du public close à 16 h 47. Elle remercie les personnes présentes et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 16 h 47, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de :</u> Mme Dida Berku <u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry	Qu'est-ce qui empêche l'installation des habitations modulaires sur le site de l'ancien hippodrome? / Quel est l'échéancier des travaux?
--	--

N'ayant plus d'autres questions, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, déclare la période de questions des membres du conseil close à 16 h 50 et remercie les élus-es pour leurs questions.

3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 16 h 51, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

La vice-présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CG25 0406

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 août 2025, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée, en y retirant les points 20.30 et 20.33 et, en y ajoutant le point 7.05.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG25 0407

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 juin 2025, à 16 h

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 juin 2025, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 5 juin 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 16 h 51, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), du 1^{er} juin au 31 juillet 2025.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} juin au 31 juillet 2025.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1^{er} juin au 31 juillet 2025.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 16 h 51, la vice-présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée

7 – Dépôt

À 16 h 41, la vice-présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du procès-verbal de correction pour le Règlement RCG 18-024, adopté à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 juin 2018
-

CG25 0408

Dépôt du rapport financier consolidé audité produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport financier consolidé audité produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024, et le conseil en prend acte.

07.02 1250029007

CG25 0409

Dépôt du bilan de mi-parcours du plan stratégique Montréal 2030 faisant état des avancées et des réalisations pour les 20 priorités que s'est fixées la Ville

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le bilan de mi-parcours du Plan stratégique Montréal 2030, et le conseil en prend acte.

07.03 1253120001

CG25 0410

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2025 en date du 30 juin 2025 - Volet agglomération et de l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 30 juin 2025 comparé avec le 30 juin 2024

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose la projection des résultats de l'exercice 2025 en date du 30 juin 2025 - Volet agglomération ainsi que l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2025 comparé avec le 30 juin 2024, et le conseil en prend acte.

07.04 1255825002

CG25 0411

Ajout - Dépôt du rapport annuel 2024 de la vérificatrice générale de la Ville

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel 2024 de la vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

07.05

11 - Dépôt de pétitions

À 16 h 52, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 52, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 52,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0412

Approuver un projet de convention de prêt d'immeuble par lequel la Ville prête à Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), à titre gratuit, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, la Maison du Ruisseau, située au 5, avenue Oakridge, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, ayant une superficie approximative de 1 300 pieds carrés, pour les fins d'accueil des groupes scolaires et des groupes de camps de jour. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 78 000 \$, excluant les taxes pour la durée du terme / Approuver un projet de convention de prêt de locaux par lequel la Ville prête à GUEPE, à titre gratuit, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, des locaux non exclusifs, situés à l'intérieur des parcs-natures de la Pointe-aux-prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, et du Bois-de-Liesse, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour les fins d'accueil des groupes scolaires et des groupes de camps de jour, et pour les usagers des parcs-natures

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 juin 2025 par sa résolution CE25 1118;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prêt d'immeuble par laquelle la Ville de Montréal loue à Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), à titre gratuit, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, la Maison du Ruisseau, située au 5, avenue Oakridge, ayant une superficie de 1 300 pieds carrés, pour les fins d'accueil des groupes scolaires et des groupes de camps de jour, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'approuver un projet de convention de prêt de locaux par laquelle la Ville de Montréal loue à Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), à titre gratuit, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, des locaux non exclusifs, situés à l'intérieur des parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies et du Bois-de-Liesse, pour les fins d'accueil des groupes scolaires et des groupes de camps de jour, pour les usagers des parcs-nature, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0413

Accorder un soutien financier de 335 081 \$ à Les Scènes de Musique Alternatives du Québec (Les SMAQ) pour son projet visant à développer et promouvoir des outils et des bonnes pratiques de gestion sonore et de gestion de la cohabitation entre des lieux de diffusion culturelle et des unités résidentielles sur une période de trois ans, de 2025 à 2027 / Autoriser un virement budgétaire d'un montant de 110 956 \$ en 2026 et de 112 552 \$ en 2027 provenant du Service du développement économique vers le Service de la culture / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 juin 2025 par sa résolution CE25 1120;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 335 081 \$ à Les Scènes de Musique Alternatives du Québec (Les SMAQ) pour son projet visant à développer et promouvoir des outils et des bonnes pratiques de gestion sonore et de gestion de la cohabitation entre des lieux de diffusion culturelle et des unités résidentielles sur une période de trois ans, de 2025 à 2027;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire d'un montant de 110 956 \$ en 2026 et de 112 552 \$ en 2027 provenant du Service du développement économique vers le Service de la culture;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1259632001

CG25 0414

Accorder un soutien financier de 311 190 \$ à Groupe de recherche et d'intervention psychosociale (GRIP) pour son projet visant à prévenir les violences sexuelles et promouvoir des stratégies de réduction des méfaits dans les établissements et pôles de vitalité nocturne sur une période de trois ans / Autoriser des virements budgétaires de 103 730 \$ en 2026 et 2027 provenant du Service du développement économique vers le Service de la culture / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 juin 2025 par sa résolution CE25 1124;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 311 190 \$ à Groupe de recherche et d'intervention psychosociale (GRIP) pour son projet visant à prévenir les violences sexuelles et promouvoir des stratégies de réduction des méfaits dans les établissements et pôles de vitalité nocturne sur une période de trois ans ;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser des virements budgétaires de 103 730 \$ en 2026 et 2027 provenant du Service du développement économique vers le Service de la culture;

- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1258994009

CG25 0415

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à La Cité des arts du cirque - TOHU, dans le cadre de l'appel à projets « Propulser le Quartier latin, vitrine de notre francophonie » / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juillet 2025 par sa résolution CE25 1167;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ à l'organisme La Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation de son projet « Propulser le Quartier latin, vitrine de notre francophonie »;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1258781002

CG25 0416

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du ministre des Transports et de la Mobilité durable, aux fins d'aménagement d'une station de chloration permanente, un terrain vacant constitué du lot 6 641 009 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 344,8 mètres carrés, situé à l'angle de la rue Jarry Est et du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 97 500 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Ajouter au domaine public le lot 6 641 009 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1245;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du ministre des Transports et de la Mobilité durable, aux fins d'aménagement d'une station de chloration permanente, un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 6 641 009 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 344,8 mètres carrés, situé à l'angle de la rue Jarry Est et du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 97 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1248290003

À 16 h 54,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.05 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0417

Accorder un contrat à Éco-Compteur inc. pour la fourniture de compteurs de personnes dans les grands parcs ainsi que les services techniques de gestion nécessaires à leur fonctionnement - Dépense totale de 695 005,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 25-20855 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1195;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Éco-compteur inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de compteurs de personnes dans les grands parcs ainsi que les services techniques de gestion nécessaire à leur fonctionnement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 661 228,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20855;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 777,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Éco-compteur inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1254352002

CG25 0418

Autoriser une dépense additionnelle de 5 403,83 \$, taxes incluses, afin d'ajouter deux numériseurs pour le service de dépôt à distance, dans le cadre du contrat accordé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (CG18 0299), majorant ainsi la dépense totale du contrat à 12 763 599,28 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1196;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 403,83 \$, taxes incluses, afin d'ajouter deux numériseurs pour le service de dépôt à distance dans le cadre du contrat accordé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (CG18 0299);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1250026001

CG25 0419

Approuver un projet de convention de prêt d'immeuble par lequel la Ville prête à Rue action prévention jeunesse, à titre gratuit, jusqu'au 31 mars 2027, un immeuble sis au 100, rue de Louvain Ouest, ayant une capacité de 28 chambres pouvant accueillir un maximum de 30 personnes, à des fins d'hébergement temporaire pour les personnes ayant une situation stable et en attente d'un logement. Le montant de la subvention immobilière pour cette occupation est estimé à 168 000 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1252;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de prêt d'immeuble par lequel la Ville de Montréal prête à Rue action prévention jeunesse, à titre gratuit, pour une durée temporaire qui viendra à échéance au 31 mars 2027, un immeuble situé au 100, rue de Louvain Ouest, ayant une capacité de 28 chambres pouvant accueillir un maximum de 30 personnes, à des fins d'hébergement temporaire pour les personnes qui sont dans l'attente d'un logement, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prêt d'immeuble.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1255323003

CG25 0420

Exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle totale de 445 925 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager et de conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Axia service inc. (CG21 0563), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 841 221,09 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1197;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 382 688,75 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager et de conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Axia service inc. (CG21 0563);

2- d'autoriser une dépense de 63 236,25 \$, taxes incluses, à titre de dépense supplémentaire, afin de combler le déficit accumulé au cours des dernières années;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1255492002

CG25 0421

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 100 000 \$ à la grappe industrielle canadienne de l'intelligence artificielle Scale AI, en lien avec l'organisation de la troisième édition de l'événement économique « ALL IN » qui aura lieu au Palais des congrès de Montréal les 24 et 25 septembre 2025 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1259;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Scale AI dans le cadre de l'organisation de la troisième édition de l'événement All In qui aura lieu au Palais des congrès de Montréal les 24 et 25 septembre 2025;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1251084002

À 16 h 55,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0422

Accorder deux contrats à Guard-X inc. pour les services d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie, de gicleurs et d'extinction automatique des hottes de cuisine des bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 118 238,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20976 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1199;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, les contrats pour les services d'inspection et d'entretien de systèmes d'alarme incendie, de gicleurs et d'extinction automatique des hottes de cuisine des bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20976 :

<u>Firmes</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Guard-X inc. (Lot 1)	873 957,69 \$
Guard-X inc. (Lot 2)	891 240,69 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 353 039,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Guard-X inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1255786002

CG25 0423

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} juin 2025, des espaces situés sur le site de l'Hôpital Sainte-Anne, au 305, boulevard des Anciens-Combattants dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 283 499,61 \$, taxes incluses / Ratifier l'occupation de la Ville de Montréal, pour la période comprise entre le 1^{er} décembre 2022 et le 31 mai 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1254;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} juin 2025, des espaces sur le site situé au 305, boulevard des Anciens-Combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue (Hôpital Sainte-Anne), pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer de 229 950 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser la dépense d'énergie, pour la durée du terme de cinq ans, d'un montant d'environ 53 549,61 \$, taxes incluses;
- 3 - de ratifier l'occupation de la Ville de Montréal, pour la période comprise entre le 1^{er} décembre 2022 et le 31 mai 2025;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1246025013

CG25 0424

Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc., pour la prestation de services spécialisés en analyse d'affaires, d'une durée de 12 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 607 759,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20961 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1233;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois, par laquelle Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'analyse d'affaires, pour une somme maximale de 2 607 759,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20961;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1259859003

CG25 0425

Conclure des ententes-cadres avec Transition services conseils inc. (Lot 1) et M3P conseils inc. (Lot 2), pour les services professionnels en architecture des technologies de l'information, d'une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 1 016 034,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20945 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1234;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture des technologies de l'information, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20945 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Transition services conseils inc.	Lot 1: Services d'architecture TI en développement de solutions	941 875,20 \$
M3P conseils inc.	Lot 2 : Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications	74 158,88 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Transition services conseils inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1255566003

CG25 0426

Accorder un contrat à Coop de Solidarité WEBTV, pour les services de webdiffusion des différentes instances municipales à l'hôtel de ville de Montréal, pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 289 761,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20937 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1207;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Coop de Solidarité WEBTV, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de webdiffusion des différentes instances municipales à l'hôtel de ville de Montréal, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 289 761,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20937;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1259834003

À 16 h 56,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0427

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour la prestation de services spécialisés en administration de bases de données, d'une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 938 425,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20984 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1235;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en administration de base de données, pour une somme maximale de 938 425,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 25-20984;

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1255566001

CG25 0428

Accorder un contrat de gré à gré à Thales DIS Canada inc., fournisseur exclusif, pour les services de mise à niveau intérimaire requis sur le système d'empreintes digitales du Service de police de la Ville de Montréal et le renouvellement du support et de la maintenance, pour une période de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 699 400,72 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1208;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Thales DIS Canada inc. pour les services de mise à niveau intérimaire requis sur le système d'empreintes digitales du Service de police de la Ville de Montréal et le renouvellement du support et de la maintenance, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 699 400,72 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 18 juin 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1252881008

CG25 0429

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention de services en vigueur avec le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour les services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, ainsi que pour la location d'équipements de plein air d'hiver à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1209;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention de services intervenue entre la Ville de Montréal et le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) (CG22 0750), établissant les dispositions relatives aux traitements des renseignements personnels.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1259676002

CG25 0430

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasif d'hiver, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Béton Provincial (CG24 0417), sans dépense additionnelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1211;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasif d'hiver destinés aux différents arrondissements de la Ville de Montréal et des villes liées participantes, pour la période du 29 août 2025 au 28 août 2026, dans le cadre du contrat accordé à Béton Provincial (CG24 0417), en maintenant le montant total de 2 939 423,83 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 22-19390;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et villes liées concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1259106002

CG25 0431

Accorder un contrat de gré à gré à Jatom Systems inc., fournisseur unique, pour la mise à jour du système de traitement d'autorisation légale du Service de police de la Ville de Montréal, incluant l'acquisition et l'intégration de composantes logicielles et matérielles spécialisées, ainsi que le support technique, pour une durée totale de cinq ans et 10 mois - Dépense totale de 3 467 034,34 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1212;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Jatom Systems inc., pour la mise à jour du système de traitement d'autorisation légale du Service de police de la Ville de Montréal, incluant l'acquisition et l'intégration de composantes logicielles et matérielles spécialisées, ainsi que le support technique, pour une durée totale de cinq ans et 10 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 467 034,34 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 26 juin 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1252881007

À 16 h 57,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0432

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle totale de 26 837 584,55 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable dans le cadre du contrat accordé à Kemira Water Solutions Canada inc. (CG24 0444), majorant ainsi le montant total du contrat à 61 200 698,28 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1213;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 22 037 346,83 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable dans le cadre du contrat accordé à Kemira Water Solutions Canada inc. (CG24 0444);
- 2- d'autoriser une dépense de 1 494 635,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 305 602,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1255538001

CG25 0433

Accorder un soutien financier totalisant 100 000 \$ à l'Association des sports d'action pour la tenue du Festival Jackalope pour les années 2025 et 2026 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1262;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Association des sports d'action afin de soutenir le Festival Jackalope pour les années 2025 et 2026;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1258475003

CG25 0434

Autoriser une dépense additionnelle totale de 802 393,29 \$, taxes incluses, pour une modification accessoire visant à intégrer la Centrale d'information policière et la Section rapport du citoyen à la plateforme Genesys du centre de contact client, dans le cadre du contrat accordé à Inoria inc. (CG23 0329), majorant ainsi le montant total du contrat à 7 615 101,04 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1214;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 802 393,29 \$, taxes incluses, pour une modification accessoire visant à intégrer la Centrale d'information policière (CIP) et la Section rapport du citoyen (SRDC) à la plateforme Genesys du centre de contact client (CCC), dans le cadre du contrat accordé à Inoria inc. (CG23 0329);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1259834002

CG25 0435

Accorder un contrat à Montagne Explore inc. pour l'acquisition de 260 combinaisons étanches Rescue PRO Nordique de sauvetage nautique et de 260 sacs d'équipement Portage 135 - Dépense totale de 896 805 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21029 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1216;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Montagne Explore inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de 260 combinaisons étanches Rescue PRO Nordique de sauvetage nautique et de 260 sacs d'équipement Portage 135, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 896 805 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21029;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Montagne Explore inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1255866001

CG25 0436

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Montréal - Métropole en santé pour la réalisation des plans d'action de Montréal, physiquement active et de Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1263;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Montréal - Métropole en santé, pour la réalisation des plans d'actions de Montréal, physiquement active et de Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;
- 2 - d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1259622009

À 16 h 58,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.29 et 20.31 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0437

Accorder un contrat à l'École nationale de police du Québec pour les services professionnels de formation de perfectionnement policier d'une durée de trois ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 5 400 000 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1236;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à l'École nationale de police du Québec pour les services professionnels de formation de perfectionnement policier d'une durée de trois ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, soit pour une somme maximale de 5 400 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de convention de services professionnels à cet effet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1250133001

CG25 0438

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} mai 2026, des espaces aux 6^e, 11^e, 12^e et 14^e étages, d'une superficie de 50 609 pieds carrés situés dans les immeubles sis au 1555, rue Peel et au 1550, rue Metcalfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 16 714 416,19 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1258;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} mai 2026, des espaces aux 6^e, 11^e, 12^e et 14^e étages, d'une superficie de 50 609 pieds carrés, situés dans les immeubles sis au 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 16 714 416,19 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1254069003

CG25 0439

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en appui à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une durée d'un an, soit du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 - Dépense totale de 360 322,45 \$, taxes incluses / Approuver le projet de contrat de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1237;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada co. par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une période d'un an, soit du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 360 322,45 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 23 juin 2025;

2- d'approuver le projet de contrat de services à cet effet;

3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1255566004

CG25 0440

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 86 058,79 \$, taxes incluses, pour les services de location et de manutention de barricades, de signalisation, de plans de détour pour des événements métropolitains pour les années 2025-2026, dans le cadre du contrat accordé à Signalisation Express inc. (CG23 0407), majorant ainsi le montant total du contrat à 231 898,83 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1224;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 86 058,79 \$, taxes incluses, pour les services de location et de manutention de barricades, de signalisation, de plans de détour pour des événements métropolitains pour les années 2025-2026 dans le cadre du contrat accordé à Signalisation Express inc. (CG23 0407);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1255703012

Point 20.30

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 244 839,38 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de chenilles en caoutchouc pour véhicules Prinoth, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Pneus Métro inc. (CM24 0738), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 427 977,60 \$, taxes incluses

Retiré – voir point 3.01

CG25 0441

Accorder un contrat de gré à gré à Supergravity inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement du contrat d'entretien du progiciel SUPERText, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 - Dépense totale de 360 150 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1221;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Supergravity inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien du progiciel SUPERText, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 360 150 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 2 juillet 2025;

- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1258527003

À 17 h 01,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.32 et 20.34 à 20.37 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0442

Conclure une entente-cadre avec Brûlé, Murray & Associés inc., pour les services d'agents de prévention en santé et sécurité pour divers chantiers de construction de la Ville, d'une durée de deux ans - Montant estimé de l'entente : 970 379,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21024 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1238;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans, par laquelle Brûlé, Murray & Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'agents de prévention en santé et sécurité, pour une somme maximale de 843 808,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21024;
- 2- d'autoriser une dépense de 126 571,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Brûlé, Murray & Associés inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1257443001

Point 20.33

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle totale de 1 093 815,12 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces en aluminium coulées pour le mobilier urbain de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Monnet Itée (CM24 0049), majorant ainsi le montant total du contrat à 2 198 494,00 \$, taxes incluses

Retiré – voir point 3.01

CG25 0443

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 509 000,63 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en développement organisationnel dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Talsom inc. et Sia Partners inc. (CG24 0024), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres à 1 443 908,35 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1239;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 509 000,63 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en développement organisationnel dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Talsom inc. et Sia Partners inc. (CG24 0024);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1250187001

CG25 0444

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 300 000 \$ à différents organismes pour la réalisation de projets visant à soutenir la résilience des entreprises montréalaises face aux menaces de tarifs douaniers sur les produits canadiens imposés par les États-Unis

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1267;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1 300 000 \$, à six organismes, pour la réalisation de projets visant à soutenir la résilience des entreprises montréalaises face aux menaces de tarifs douaniers sur les produits canadiens imposés par les États-Unis :

Organisme	Projet	Montant
Centre de Commerce Mondial de Montréal	Club Exportateurs MTL	550 000 \$
Fondation Montréal Inc. de demain (Québec Tech)	Appui à la diversification des marchés des PME exportatrices	175 000 \$
Mmode la grappe métropolitaine de la mode	En Mode Croissance - développement de nouveaux marchés	75 000 \$
PME MTL Centre-Ouest	Accélérateur d'Innovation Commerciale	200 000 \$
Développement économique Saint-Laurent	S'approvisionner et vendre au Québec	200 000 \$
Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR)	Projet structurant pour favoriser l'ancrage local et responsable des approvisionnements au Québec	100 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions des versements de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1258379002

CG25 0445

Approuver un projet d'acte par lequel la Société en commandite Le Sommet de la Rive cède à la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques avec droit de maintenir, d'entretenir et de remplacer une conduite d'aqueduc principale, une conduite d'égout combinée (sanitaire et pluvial) secondaire et une conduite d'égout pluvial secondaire, affectant une partie du lot 3 943 627 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située du côté nord du boulevard Gaétan-Laberge, à l'est de la rue Rhéaume, dans l'arrondissement de Verdun, et ce, sans contrepartie monétaire, lequel projet d'acte inclut l'annulation de la servitude publiée sous le numéro 16 398 549

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1348;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Société en commandite Le Sommet de la Rive cède à la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques en autant que ses compétences soient concernées, c'est-à-dire :

L'acquisition par la Ville d'une servitude avec droit de maintenir, d'entretenir et de remplacer une conduite d'aqueduc principale, sur une partie du lot 3 943 627 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située sur le boulevard Gaétan-Laberge, à l'est de la rue Rhéaume, dans l'arrondissement de Verdun, sans considération monétaire, lequel projet d'acte inclut également l'annulation de la servitude publiée sous le numéro 16 398 549, le tout selon les termes et conditions mentionnées au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1244526002

CG25 0446

Accorder un contrat à Atelier en Hauteur inc., pour les travaux de réfection partielle de la paroi rocheuse du vide technique du réservoir Vincent-d'Indy - Dépense totale de 125 978,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation DEP-I2509-C (23R02 TR02) (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1321;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Atelier en Hauteur inc., le contrat pour les travaux de réfection partielle de la paroi rocheuse du vide technique du réservoir Vincent-d'Indy, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 125 978,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation DEP-I2509-C (23R02 TR02);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel
Adopté à l'unanimité.

20.37 1250241001

À 17 h 02,

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.38 à 20.42 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0447

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du Gouvernement du Québec (ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs), à des fins de caserne de pompier et de piste cyclable, un terrain faisant partie du domaine hydrique de l'État, d'une superficie de 730,9 mètres carrés, situé à l'angle sud-est du boulevard René-Lévesque et de la piste cyclable de l'Estacade du Pont Champlain, dans l'arrondissement de Verdun, constitué du lot 5 615 378 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 1 \$, plus les frais administratifs de 761 \$ et les taxes applicables, pour un montant total 876,11 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1343;

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour le gouvernement du Québec, à des fins de caserne de pompier et de piste cyclable, un terrain faisant partie du domaine hydrique de l'État, d'une superficie de 730,9 mètres carrés, situé à l'angle sud-est du boulevard René-Lévesque et de la piste cyclable de l'Estacade du Pont Champlain dans l'arrondissement de Verdun, constitué du lot 5 615 378 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 1 \$, plus les frais administratifs de 761 \$, pour un montant total de 876,11 \$, taxes incluses, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte et d'autoriser la signature de tout document accessoire;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1259220001

CG25 0448

Accorder un contrat à GoSecure inc., pour les licences et le support des produits Check Point Software Technologies LTD, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 2 067 497,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20959 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1303;

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, GoSecure inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le renouvellement des licences et le support des produits Check Point Software Technologies Ltd, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 047 026,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20959;
- 2 - d'autoriser une dépense de 20 470,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de GoSecure inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1255942005

CG25 0449

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal portant sur la délégation de l'aménagement cyclable autour de la dalle-parc située aux abords de la station du REM Ville-de-Mont-Royal / Autoriser une dépense de 498 284,32 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1337;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal portant sur la délégation de l'aménagement cyclable autour de la dalle-parc située aux abords de la station du Réseau express métropolitain (REM) Ville-de-Mont-Royal;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 498 284,32 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1258746002

CG25 0450

Accorder un contrat à Bell Canada, pour la maintenance d'équipements réseautiques Juniper (lot 1) pour une période de 36 mois - Dépense totale de 1 435 651,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21040 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1304;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder Bell Canada, seul soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour la maintenance d'équipements réseautiques Juniper (lot 1), aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 435 651,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20786;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1259834004

CG25 0451

Accorder un contrat à Ascenseur Néoservices inc., pour la fourniture et le remplacement des systèmes de contrôle, des équipements auxiliaires de trois monte-charges, incluant les travaux connexes, à l'usine de production d'eau potable Atwater pour répondre aux normes de la Régie du bâtiment du Québec, pour une période 14 mois - Dépense totale de 2 180 989,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DEP-P2521-198496-C - (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1323;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1 - d'accorder à Ascenseur Néoservices inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et le remplacement des systèmes de contrôle, des équipements auxiliaires de trois monte-charges, incluant les travaux connexes, à l'usine de production d'eau potable Atwater pour répondre aux normes de la Régie du bâtiment du Québec, pour une période 14 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 896 512,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEP-P2521-198496-C;

2 - d'autoriser une dépense de 189 651,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'autoriser une dépense de 94 825,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4 - de procéder à une évaluation du rendement d'Ascenseur Néoservices inc.;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1257572001

À 17 h 03,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.43 à 20.47 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0452

Conclure une entente d'achat contractuelle de gré à gré avec Evoqua Water Technologies Ltd., fournisseur unique, pour la fourniture et la livraison de cellules pour les générateurs d'hypochlorite de sodium utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleets et Atwater pour le traitement de l'eau potable, d'une durée de 63 mois - Montant estimé de l'entente : 4 094 803,68 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1305;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente d'achat contractuelle de gré à gré, d'une durée de 63 mois, par laquelle Evoqua Water Technologies Ltd., fournisseur unique, s'engage à fournir et livrer, sur demande, des cellules pour les générateurs d'hypochlorite de sodium utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleets pour le traitement de l'eau potable, pour une somme maximale de 3 722 548,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la demande de soumission;
- 2 - d'autoriser une dépense de 372 254,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Evoqua Water Technologies Ltd.;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1257100002

CG25 0453

Exercer l'option de deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 403 286,77 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'évaluation du potentiel des compétences de gestion des cadres de la Ville dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec M2D Leadership (CG21 0605), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 920 270,49 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1329;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 403 286,77 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'évaluation du potentiel des compétences de gestion des cadres de la Ville dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec M2D Leadership (CG21 0605);
- 2 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1254716001

CG25 0454

Accorder un contrat à Reftech International inc., pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 827 468,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DEEU-SP2523-BF000-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1324;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Reftech international inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 1 et 3, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 522 890,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP2523-BF000-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 304 578,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Reftech international inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1255472001

CG25 0455

Accorder un contrat à Les Constructions H2D inc., pour les travaux de réfection de murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest (lots 1 976 971 et 1 978 985) - Dépense totale de 1 029 619,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-6164 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1354;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection de murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest (lots 1 976 971 et 1 978 985), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 801 355,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-6164;
- 2- d'autoriser une dépense de 160 271,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 67 992,59 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1255414001

CG25 0456

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, pour une durée de 20 ans, à compter du 1^{er} avril 2025, un site d'une superficie d'environ 217,8 mètres carrés, situé sur une partie du lot 2 331 573 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant partie du Lieu historique national du Canal-de-Lachine, pour maintenir, exploiter, inspecter, réparer, entretenir et remplacer l'émissaire du Trop-Plein Rockfield, pour un loyer total de 123 240,86 \$, taxes incluses / Résilier le bail 8590-L61-498 de 1931 avec effet au 31 mars 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1345;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, pour une durée de 20 ans, à compter du 1^{er} avril 2025, un site d'une superficie d'environ 217,8 mètres carrés situé sur une partie du lot 2 331 573 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant partie du Lieu historique national du Canal-de-Lachine, pour maintenir, exploiter, inspecter, réparer, entretenir et remplacer l'émissaire du Trop-Plein Rockfield pour un loyer total de 123 240,86 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- de résilier le bail 8590-L61-498 de 1931 avec effet au 31 mars 2025;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1255941007

À 17 h 04,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.48 à 20.52 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0457

Accorder un contrat de gré à gré à L'Arsenal (C.M.P. Mayer inc.), fournisseur unique, pour la fourniture de 17 ensembles de coussins de levage de marque Paratech, modèle Maxiforce, pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 291 277,68 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1308;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à L'Arsenal (C.M.P. Mayer inc.), pour la fourniture de 17 ensembles de coussins de levage de marque Paratech, modèle Maxiforce, pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 291 277,68 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 13 mai 2025;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.

20.48 1253838010

CG25 0458

Conclure des ententes-cadres avec Innotex inc., pour la fourniture d'habits pour le combat incendie (lot 1 et 2), d'une durée d'un an - Montant estimé des ententes : 4 808 139,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20908 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1306;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - de conclure des ententes-cadres d'une durée d'un an, par laquelle Innotex inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des habits pour le combat incendie (lot 1 et lot 2), pour une somme maximale de 4 808 139,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20908;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement d'Innotex inc.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1253838003

CG25 0459

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 116 757,12 \$, taxes incluses, pour le renouvellement de la maintenance du soutien technique des licences du Logiciel Citrix, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0755), majorant ainsi le montant total du contrat à 446 790,56 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1310;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 116 757,12 \$, taxes incluses, pour le renouvellement de la maintenance du soutien technique des licences du Logiciel Citrix, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0755);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1250094002

CG25 0460

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Village de Senneville relativement aux travaux de reconstruction de la voie cyclable sur le chemin de Senneville, entre les avenues Tunstall et McKenzie / Autoriser une dépense maximale de 180 696,52 \$, taxes incluses, à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1339;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Village de Senneville relativement aux travaux de reconstruction de la voie cyclable sur le chemin de Senneville, entre les avenues Tunstall et McKenzie;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 180 696,52 \$, taxes incluses, via le Programme de maintien du réseau cyclable (PMRC);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1257231020

CG25 0461

Accorder un soutien financier de 70 000 \$ à Printemps Numérique, pour la mise en place de son événement MTL Connecte du 28 au 31 octobre 2025 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1352;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 70 000 \$ à Printemps Numérique pour la mise en œuvre du volet rencontre d'affaires de l'événement MTL Connecte du 28 au 31 octobre 2025;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1257339001

À 17 h 06,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.53 à 20.57 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0462

Conclure une entente-cadre avec BDO CANADA S.R.L./s.e.n.c.r.l. pour la révision des contrôles internes financiers de la Ville dans le cadre de l'implantation de la solution Oracle ERP Cloud, d'une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 718 593,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21018 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1331;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle BDO CANADA S.R.L./s.e.n.c.r.l., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la révision des contrôles internes financiers de la Ville dans le cadre de l'implantation de la solution Oracle ERP Cloud pour une somme maximale de 718 593,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21018;
- 2- d'imputer ces dépenses à même le budget des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1250167001

CG25 0463

Autoriser un remboursement de 274 969,10 \$, à la Ville de Dollard-des-Ormeaux, pour le paiement des taxes relatives à la quote-part de la Ville de Montréal dans le cadre des travaux de rénovation majeure et d'agrandissement de la caserne 61 (CG14 0144)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1340;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser un remboursement de 274 969,10 \$, à la Ville de Dollard-des-Ormeaux, pour le paiement des taxes relatives à la quote-part de la Ville de Montréal dans le cadre des travaux de rénovation majeure et d'agrandissement de la caserne 61;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1255350003

CG25 0464

Accorder un contrat à 9273-5935 Québec inc. (Communication Michel Verret), pour les services de comédiens et de cascadeurs pour diverses formations policières, pour une période de 12 mois à compter du 28 août 2025 - Dépense totale de 531 759,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21081 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1333;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- d'accorder à 9273-5935 Québec inc. (Communication Michel Verret), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de comédiens et de cascadeurs pour diverses formations policières pour une période de 12 mois à compter du 28 août 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 531 759,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21081;

2- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1250133002

CG25 0465

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 325 506,18 \$, taxes incluses, pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, de modèle Fire Dex FDXL200, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Boivin & Gauvin inc. (CG24 0072), majorant ainsi le montant total du contrat à 961 260,44 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1307;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 325 506,18 \$, taxes incluses, pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, de modèle Fire Dex FDXL200, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Boivin & Gauvin inc. (CG24 0072);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1253838012

CG25 0466

Accorder un contrat à Les Entreprises J. Piccioni inc., pour les travaux de la construction d'une chambre de protection contre les refoulements sur l'émissaire pluvial 2 400 mm Jacques-Bizard - Dépense totale de 895 115 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2518-181211-C (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1326;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1 - d'accorder à Les Entreprises J. Piccioni inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction d'une chambre de protection contre les refoulements sur l'émissaire pluviale d'agglomération 2400 millimètres Jacques-Bizard dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 688 550 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2518-181211-C ;

2 - d'autoriser une dépense de 137 710 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'autoriser une dépense de 68 855 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.

20.57 1258537001

À 17 h 07,

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.58 à 20.62 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0467

Accorder un contrat à Procova inc., pour l'aménagement de vestiaires avec douches au centre de formation Ouest du Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 244 518,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15973 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1327;

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement de vestiaires avec douches au centre de formation Ouest du Service de sécurité incendie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 858 288,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15973;
- 2 - d'autoriser une dépense de 171 657,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 214 572,09 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1256206001

CG25 0468

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences de la suite Microsoft 365 requises pour le personnel de la Ville et du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} novembre 2025 - Montant estimé de l'entente : 53 399 891,55 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1314;

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de trois ans, à compter du 1^{er} novembre 2025, par laquelle Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des licences de la suite Microsoft 365, et leur entretien, requises pour les employées et employés de la Ville de Montréal et du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme de 52 020 191,55 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme de maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 379 700 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4 - de prioriser la demande d'ajustement récurrent à la base budgétaire de 705 100 \$, pour les années 2026 à 2028 dans le cadre du processus budgétaire en cours;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.59 1259563012

CG25 0469

Accorder un soutien financier totalisant 1 250 000 \$ à différents organismes, dans le cadre de l'appel à projets Entreprendre pour le climat et la circularité / Approuver les projets de convention de contribution financière à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1351;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 1 250 000 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'appel à projets Entreprendre pour le climat et la circularité :

Organisme	Montant
Polytechnique Montréal	300 000 \$
Esplanade Québec	300 000 \$
Coopérative de solidarité Carbone	250 000 \$
Surcy	150 000 \$
Écoscénario	125 000 \$
Conseil des industries bioalimentaires de l'Île de Montréal	125 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.60 1256352001

CG25 0470

Accorder un contrat à Aréo-Feu Ltée, pour la fourniture de deux joints tournants pour camions de pompiers de marque Rosenbauer (modèle T-Rex) - Dépense totale de 293 531,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21052 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1319;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Aréo-Feu Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de fourniture de deux joints tournants pour camions de pompiers de marque Rosenbauer (modèle T-Rex), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 255 244,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21052;
- 2 - d'autoriser une dépense de 38 286,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.61 1256711004

CG25 0471

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences Dynamics 365 et Microsoft Power Platform requises pour le personnel de la Ville, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} novembre 2025 - Montant estimé de l'entente : 8 688 784,92 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service des technologies de l'information à compter de 2027, pour un montant de 1 416 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1315;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2028, par laquelle Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des licences Dynamics 365 et Power Platform, et leur entretien, requises pour les employées et employés de la Ville, pour une somme de 8 251 879,92 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme de maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2 - d'autoriser une dépense de 436 905 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information pour un montant de 1 416 000 \$, pour les années 2027 à 2028;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.62 1257655003

À 17 h 08,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.63 à 20.67 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0472

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 4 320 239,98 \$, taxes incluses, pour les services de téléphonie, d'appareils de communication et de services professionnels connexes pour répondre aux besoins de communications de l'agglomération (lots 1 et 2), dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645), majorant ainsi le montant total des ententes à 17 758 022,72 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1320;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 4 320 239,98 \$, taxes incluses, pour les services de téléphonie, d'appareils de communication et de services professionnels connexes pour répondre aux besoins de communications de l'agglomération (lots 1 et 2) dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.63 1256634005

CG25 0473

Conclure une entente-cadre avec Boivin & Gauvin inc., pour la fourniture de gants de protection pour le combat incendie, pour une période de trois ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 512 558,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21084 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1317;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune par laquelle Boivin & Gauvin inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des gants de protection pour le combat incendie, pour une somme maximale de 512 558,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21084;

2 - de procéder à une évaluation du rendement de Boivin & Gauvin inc.;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.64 1253838008

CG25 0474

Conclure des ententes-cadres avec Artelia Canada inc. et Atelier Civiliti inc. (lot 1), Consultants AECOM inc. (lot 2) et Stantec inc. (lot 3) pour les services professionnels de conception pour divers projets d'envergure sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une durée de trois ans chacune, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 24 783 744,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20819 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1412;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de conception pour divers projets d'envergure sur le territoire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20819;

Firme	Article	Montants maximaux, taxes incluses (honoraires et déboursés)
Artelia Canada inc. et Atelier Civiliti inc.	Lot 1	11 829 082,15 \$
Consultants AECOM inc.	Lot 2	8 263 475,15 \$
Stantec inc.	Lot 3	4 691 186,96 \$
Total		24 783 744,26 \$

- 2- de procéder aux évaluations du rendement des firmes Artelia Canada inc., Atelier Civiliti inc., Consultants AECOM inc. et Stantec inc.;
- 3- d'autoriser le directeur des projets d'aménagement urbain à prolonger le contrat pour une période 12 mois, et ce, uniquement si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, des arrondissements et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.65 1259486001

CG25 0475

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc., pour la prestation de services pour coordonnateurs de projets informatiques, d'une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 2 985 118,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20965 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1414;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de coordination de projets informatiques, soit pour une somme maximale de 2 985 118,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20965;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.66 1259859002

CG25 0476

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Artelia Canada inc., Groupe ABS inc., GHD Consultants Ltée, Englobe Corp., Les Services EXP inc., AtkinsRéalis Canada inc. et Solmatech inc., pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures municipales, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 30 371 623,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20949 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1415;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures municipales, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20949;

<u>Firmes</u>	<u>Contrat</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Artelia Canada inc.	1	5 661 081,56 \$
Groupe ABS inc.	2	5 975 250,75 \$
GHD Consultants Ltée	3	5 525 583,53 \$
Englobe Corp.	4	4 231 769,85 \$
Les Services EXP inc.	5	4 631 969,08 \$
AtkinsRéalis Canada inc.	6	2 121 346,24 \$
Solmatech inc.	7	2 224 622,53 \$

- 3- de procéder aux évaluations du rendement des firmes, Artelia Canada inc., Groupe ABS inc., GHD Consultants Ltée, Englobe Corp., Les Services EXP inc., AtkinsRéalis Canada inc. et Solmatech inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;

- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.67 1257231054

À 17 h 10,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.68 à 20.72 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0477

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Levio conseils inc. pour la prestation de services spécialisés pour des gestionnaires de projets informatiques, d'une durée de 12 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 527 150,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20966 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1418;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois, par laquelle Levio conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de gestion de projets informatiques, soit pour une somme maximale de 2 527 150,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20966;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Levio conseils inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.68 1259859004

CG25 0478

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sogica inc. pour les services professionnels de gestion, d'entretien et d'évolution du système Imagétique de la cour municipale de Montréal, pour une période de 28 mois, avec trois options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 551 295,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20970 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1416;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Sogica inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour des services professionnels de gestion, d'entretien et d'évolution du système Imagétique de la cour municipale de Montréal, pour une période de 28 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 551 295,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20970;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Sogica inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.69 1256634003

CG25 0479

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder, conjointement avec la Société de transport de Montréal, un contrat à Pomerleau inc., pour la reconstruction des infrastructures et du réaménagement des rues Berri et de Maisonneuve et d'une partie du parc Émilie-Gamelin dans le cadre de la réfection de la membrane d'étanchéité de la toiture de la station Berri-UQAM - Dépense totale de 79 343 379,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 504301 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 51 633 396,40 \$, taxes incluses / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 117 293,76 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1411;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conjointement avec la Société de transport de Montréal, à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la reconstruction des infrastructures et du réaménagement des rues Berri et de Maisonneuve et d'une partie du parc Émilie-Gamelin dans le cadre de la réfection de la membrane d'étanchéité de la toiture de la station de métro Berri-UQAM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 65 506 923,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 504301;
- 3- d'autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 51 633 396,40 \$, taxes incluses;
- 4- d'autoriser une dépense de 6 384 555,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'autoriser une dépense de 6 001 712,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'autoriser une dépense de 1 450 187,72 \$, taxes incluses, à titre de budget pour mandats connexes;
- 7- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 117 293,76 \$, taxes incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;

- 8- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;
- 9- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.70 1257231050

CG25 0480

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec AtkinsRéalis Canada inc., Groupe ABS inc., Les Services EXP inc., Terrapex Environnement Itée, Artelia Canada inc. et GHD Consultants Itée, pour les services professionnels de caractérisations environnementales et d'études géotechniques pour les services centraux, dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 16 450 053,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20947 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1417;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de divers projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20947;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
AtkinsRéalis Canada inc.	3 817 165,40 \$	1
Groupe ABS inc.	3 110 022,01 \$	2
Les Services EXP inc.	2 775 094,09 \$	3
Terrapex Environnement Itée	2 454 831,23 \$	4
Artelia Canada inc.	2 168 501,62 \$	5
GHD Consultants Itée	2 124 439,07 \$	6

- 3- de procéder aux évaluations de rendement des firmes AtkinsRéalis Canada inc., Groupe ABS inc., Les Services EXP inc., Terrapex Environnement Itée, Artelia Canada inc. et GHD Consultants Itée;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour une durée de 12 mois et ce, uniquement si au terme des 36 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.71 1257231033

CG25 0481

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Decimal Technologies inc., pour l'acquisition et le déploiement d'une solution infonuagique pour le système budgétaire, pour une période de 96 mois, incluant deux options de prolongation de 60 mois chacune - Dépense totale de 16 914 757,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20860 (1 seul soum.) / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service des technologies de l'information à compter de 2027 pour un montant de 1 457 200 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1402;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Decimal Technologies inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition et le déploiement d'une solution infonuagique pour le système budgétaire pour une période de 96 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 16 914 757,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20860;
- 3- d'autoriser une dépense de 754 900 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service des technologies de l'information, soit un ajout de 636 100 \$ pour 2027, un ajout de 650 200 \$ pour 2028, un ajout de 36 700 \$ pour 2029, un ajout de 53 300 \$ pour 2030 et un ajout de 80 900 \$ pour 2031;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Decimal Technologies inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.72 1257684003

À 17 h 12,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.73 à 20.77 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0482

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Deana Miriam Shuster, un terrain vacant constitué du lot 1 416 974 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 556,3 mètres carrés, situé en bordure de l'emprise vacante, qui constitue la continuité du boulevard Lakeview, au nord de la rue Stephen-Walsh dans la Ville de Beaconsfield, à des fins de parc régional, pour la somme de 64 000 \$, en plus des taxes applicables, le cas échéant / Verser dans le domaine public le lot 1 416 974 à titre de parc régional / Consentir à la radiation de l'avis d'assujettissement créé en faveur de la Ville et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 29 novembre 2018, sous le numéro 24 294 403

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1430;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Deana Miriam Shuster, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 416 974 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 556,3 mètres carrés, situé en bordure de l'emprise vacante qui constitue la continuité du boulevard Lakevie, au nord de la rue Stephen-Walsh à Beaconsfield, à des fins de parc régional, pour la somme de 64 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;
- 2 - d'accorder mainlevée pure et simple de l'avis d'assujettissement créé en faveur de la Ville et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 29 novembre sous le numéro 24 294 403;
- 3 - de verser le lot 1 416 974 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au domaine public;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.73 1259600001

CG25 0483

Accorder un contrat à Distribution Maranda inc. pour la fourniture et l'installation de différents aménagements préfabriqués et fabriqués sur mesure pour des camions fournis par la Ville (lot 3) - Dépense totale de 134 454,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20923 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1397;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Distribution Maranda inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de différents aménagements préfabriqués et fabriqués sur mesure pour des camions fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 116 916,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20923;
- 2- d'autoriser une dépense de 17 537,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Distribution Maranda inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.74 1255593005

CG25 0484

Accorder un contrat à Clean Harbors Québec inc. pour la collecte et le traitement des résidus domestiques dangereux (RDD) en provenance des écocentres, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 696 379,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20980 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1404;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Clean Harbors Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la collecte et le traitement des résidus domestiques dangereux (RDD) en provenance des écocentres (lot 4), pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 592 672,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20980;
- 2- d'autoriser une dépense de 103 706,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Clean Harbors Québec inc;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.75 1258501001

CG25 0485

Accorder un soutien financier de 225 000 \$ à Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal et de 225 000 \$ à Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc., pour leur projet respectif de contribution à la concertation régionale en itinérance pour 2026 à 2028, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1447;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 450 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

Organisme	Projet - 2026-2028	Soutien
Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal	Concertation et mobilisation	225 000 \$
Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc.	Contribution du RAPSIM aux actions de la Ville en matière d'itinérance	225 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.76 1254363005

CG25 0486

Accorder un soutien financier supplémentaire de 67 104 \$ provenant des contributions issues du volet social du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) à Le Parados inc. en complément du soutien financier reçu dans le cadre de la troisième phase de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements / Approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention de contribution financière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1443;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder une contribution financière supplémentaire de 67 104 \$ à l'organisme Le Parados inc. provenant des contributions issues du volet social du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041);
- 2 - d'approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention de contribution financière;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de premier rang en faveur de la Ville de Montréal et la mainlevée de l'hypothèque initiale en faveur de la Ville de Montréal créée aux termes de l'acte hypothécaire publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 29 022 833;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.77 1253956003

À 17 h 13,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.78 à 20.82 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0487

Accorder un soutien financier de 62 500 \$ à Mission Bon Accueil, pour son projet d'informatique décisionnelle pour la coordination et la gestion des données en itinérance, dans le cadre d'une entente d'aide financière avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1448;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 62 500 \$ à Mission Bon Accueil, pour son projet d'informatique décisionnelle pour la coordination et la gestion des données en itinérance, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et d'une convention financière avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.78 1254363004

CG25 0488

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour les travaux d'aménagement d'une route d'accès incluant les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie et d'éclairage (lot 1) de l'écoquartier Louvain, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 2 890 674,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 476010 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1408;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux d'aménagement d'une route d'accès incluant les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie et d'éclairage (Lot 1 de l'écoquartier Louvain), dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 992 228,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 476010;
- 2- d'autoriser une dépense de 398 445,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 500 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Pronex Excavation inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.79 1257231038

CG25 0489

Approuver le projet d'avenant 2 à la convention d'aide financière intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel (CG22 0477), afin de prolonger l'échéancier du travail de documentation et de consignation in situ de certaines données jusqu'au 31 décembre 2028, de reporter le dernier versement de l'aide financière en mars 2027 et de prolonger la convention jusqu'au 30 juin 2029

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1420;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet de 2^e avenant à la convention d'aide financière conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (CG22 0477), afin de prolonger l'échéancier du travail de documentation et de consignation *in situ* de certaines données jusqu'au 31 décembre 2028, de reporter le dernier versement de l'aide financière en mars 2027 et de prolonger la fin de la convention jusqu'au 30 juin 2029.

Adopté à l'unanimité.

20.80 1259641002

CG25 0490

Autoriser la signature d'un projet d'entente de principe avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la phase de démarrage du projet structurant de transport collectif électrique entre le centre-ville et le territoire du Grand Sud-Ouest de Montréal (GSO) - Montant estimé des honoraires relatifs aux ressources humaines de la Ville à rembourser par l'ARTM : 1 154 088 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1429;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver la signature d'une entente de principe avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la phase de démarrage du projet structurant de transport collectif électrique entre le centre-ville et le territoire du Grand Sud-Ouest (GSO), pour un montant maximal de 1 154 088 \$, correspondant aux honoraires relatifs aux ressources humaines de la Ville, à verser par l'ARTM à la Ville, conditionnellement à l'obtention par celle-ci d'une subvention du ministère des Transports de la mobilité durable (MTMD) dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP).

Adopté à l'unanimité.

20.81 1253455001

CG25 0491

Accorder un contrat à Gilca inc., pour les travaux de décontamination et de réfection ponctuelle de l'enveloppe de la Maison Eustache-Rouleau - Dépense totale de 796 965,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15964 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1410;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Gilca inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de décontamination et de réfection ponctuelle de l'enveloppe de la Maison Eustache-Rouleau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 549 631,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15964;
- 2- d'autoriser une dépense de 109 926,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 137 407,86 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.82 1257305002

À 17 h 15,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.83 à 20.87 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0492

Modifier le premier alinéa de la clause relative à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) dans les conventions de contribution financière adoptées depuis 2024 par le conseil d'agglomération, afin de porter le seuil à 250 000 \$ et plus

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1440;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de modifier le premier alinéa de la clause pertinente des conventions de contribution financière, pour toutes celles adoptées depuis l'année 2024, afin qu'il se lise désormais comme suit, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) : Dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes les contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

20.83 1255996001

CG25 0493

Autoriser la cession des droits et obligations de deux contrats accordés à Excavation Vidolo ltée à la suite des appels d'offres 23-20047 - lot 2 (CG23 0650) et 24-20423 - lot 3 (CG24 0309), pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles des écocentres Saint-Laurent et La Petite-Patrie, à GFL Environmental inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1405;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'autoriser la cession des droits et obligations de deux contrats accordés à Excavation Vidolo Itée à la suite des appels d'offres 23-20047 - lot 2 (CG23 0650) et 24-20423 - lot 3 (CG24 0309), pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles des écocentres Saint-Laurent et La Petite-Patrie, à l'entreprise GFL Environmental inc.

Adopté à l'unanimité.

20.84 1259634004

CG25 0494

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Corporation Maison Lucien-L'Allier, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant, constitué du lot 1 852 853 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la rue de Versailles, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 906,7 mètres carrés, pour un montant de 243 991 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents à 243 991 \$ au Service de l'habitation pour la revente du terrain pour l'année 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1433;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Corporation Maison Lucien-L'Allier, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 1 852 853 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur le côté ouest de la rue de Versailles, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 906,7 mètres carrés, pour un montant de 243 991 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que la Corporation Maison Lucien-L'Allier démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'acceptation finale du financement dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), de la Société d'Habitation du Québec (SHQ), pour la réalisation de son projet;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents à 243 991 \$ au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 4 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.85 1255639001

CG25 0495

Approuver la Planification économique conjointe pour la période 2025-2029 entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) du Québec / Approuver le projet de convention de subvention de 200 000 000 \$ entre le MEIE et la Ville de Montréal / Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel de l'aide financière attendue de 200 000 000 \$ pour la mise en œuvre du Plan économique 2030 de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1449;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver la Planification économique conjointe pour la période 2025-2029 entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) du Québec;
- 2 - d'approuver le projet de convention de subvention de 200 000 000 \$ entre le MEIE et la Ville;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel de l'aide financière attendue de 200 000 000 \$ pour la mise en œuvre du Plan économique 2030 de la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.86 1250068002

CG25 0496

Accorder un soutien financier de 421 700 \$ à Pôle artistique 4001 Berri et de 4 217 244 \$ à Centre d'Art Battat dans le cadre de l'appel à projets aux volets 2 et 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes / Approuver les projets de convention à cet effet / Approuver un projet d'addenda 2 aux deux conventions approuvées par résolution (CG23 0342) avec Ateliers Belleville et Lespacemaker et un projet d'addenda 3 à la convention approuvée par résolution (CG21 0619) avec Ateliers créatifs Montréal pour allonger la durée de réalisation des travaux dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes, en plus de l'augmentation du montant de la contribution financière pour Ateliers Belleville de 269 522 \$ pour le volet 2 et de 31 275 \$ pour le volet 3-a) et pour Lespacemaker de 52 910 \$ pour le volet 3-a)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1450;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 421 700 \$ à Pôle artistique 4001 Berri et de 4 217 244 \$ à Centre d'Art Battat dans le cadre de l'appel à projets aux volets 2 et 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;
- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'approuver un addenda aux deux conventions approuvées par résolution (CG23 0342) avec Ateliers Belleville et Lespacemaker et un addenda à la convention approuvée par résolution (CG21 0619) avec Ateliers créatifs Montréal pour allonger la durée de réalisation des travaux dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes, en plus de l'augmentation du montant de la contribution financière pour Ateliers Belleville de 269 522 \$ pour le volet 2 et de 31 275 pour le volet 3-a) et pour Lespacemaker de 52 910 \$ pour le volet 3-a);
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.87 1258383001

À 17 h 17,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.88 à 20.92 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0497

Autoriser une dépense maximale de 3 029 943,69 \$, taxes incluses, à être versée à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour divers travaux requis aux bâtiments municipaux localisés aux 2665, 2830, 2940, 2950, 3170, 3390, rue Goyer, et au 3135, chemin de Bedford

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1432;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 3 029 943,69 \$, toutes taxes incluses, à être versée à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour divers travaux requis aux bâtiments municipaux localisés au 2665, 2830, 2940, 2950, 3170 et 3390, rue Goyer et 3135, chemin de Bedford;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.88 1255553001

CG25 0498

Accorder un contrat à Agilent Technologies Canada inc., pour la fourniture d'un chromatographe en phase gazeuse avec détection par spectrométrie de masse - Dépense totale de 157 178,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21087 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1406;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Agilent Technologies Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un chromatographe en phase gazeuse avec détection par spectrométrie de masse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 157 178,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21087;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.89 1255435001

CG25 0499

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain afin d'accorder un montant supplémentaire maximal de 200 000 \$ et de prolonger l'entente jusqu'au 31 mai 2026, pour la réalisation d'un livrable additionnel dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1442;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain afin d'accorder un montant supplémentaire maximal de 200 000 \$ pour la réalisation d'un livrable additionnel qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2 - de modifier la date de terminaison de la convention au 31 mai 2026;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.90 1257219001

CG25 0500

Accorder un soutien financier totalisant 21 380 110 \$ à plusieurs organismes pour la réalisation de divers projets, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, pour le projet Itinérance et milieux inclusifs 2026-2028, dans le cadre du budget d'agglomération du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la Solidarité (Convention MESS-Ville 2024-2029) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1444;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 21 380 110 \$, à 39 différents organismes ci-après désignés pour 42 projets, à la suite de l'appel de projets Itinérance et milieux inclusifs 2026-2028, dans le cadre du budget agglomération du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la Solidarité (Convention MESS-Ville 2024-2029) pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet 2026-2028 Volet Général	Soutien
Accueil Bonneau Inc.	La cohabitation sociale, moteur de nos communautés	861 178 \$
Action-Réinsertion	Les Expert·e·s en Cohabitation et Salubrité	507 871 \$
Cirque Hors Piste	Créations collectives	242 439 \$
Dîners St-Louis	Job 18-30	366 687 \$
Dopamine	DopaCohab	595 887 \$
Groupe Information Travail Inc.	Brigade de propreté Urbaine Milton Parc	505 350 \$
Héberjeune de Parc extension	Solidarité active Parc-extension	456 391 \$
La Cafétéria communautaire Multi Caf	Unité mobile multisectorielle visant l'itinérance à CDN-NDG, version 2.0 (UMMI +)	600 000 \$
La Maison Benoît Labre	Brigades de propreté	654 575 \$
La Mission St-Michael	Pour une vie commune	433 111 \$
La Porte ouverte Montréal	Inclusion et cohabitation sociale Milton-Parc	838 565 \$

L'Amour en action Syl Dan	Action, Intégration et Cohabitation	463 852 \$
L'Anonyme U.I.M	Solidaire dans nos quartiers	1 075 769 \$
Le Groupe communautaire L'Itinéraire	Programme Camelot	443 817 \$
Le Groupe communautaire L'Itinéraire	Programme Maison ronde	413 117 \$
Les YMCA du Québec	Dialogue – Espaces partagés : Initiatives pour un centre-ville inclusif	557 609 \$
Maison du Père	Maillage et cohabitation sociale	527 516 \$
Missions Exeko	Ruche d'art Milton-Parc - projet collectif	454 870 \$
Missions Exeko	IdAction mobile 2026-2028	313 599 \$
Plein Milieu	Actions alternatives de sensibilisation à l'itinérance	707 585 \$
Projet Ado Communautaire en travail de rue	Cohabitation	416 821 \$
Ricochet (Hébergement/Homes)	Co-existe 3.0	549 597 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	Mouvement vers des alternatives rémunérées et constructives (M.A.R.C.)	753 848 \$
Spectre de rue inc.	Programme TAPAJ - plateaux Volet 1	609 607 \$
Spectre de rue inc.	Intervention en mixité sociale	266 689 \$
Volet Autochtone		
Centre d'amitié Autochtone de Montréal inc.	Programme culturel Atónhhnhes	503 715 \$
Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal	Vers la déjudiciarisation des Premiers Peuples à Tiohtià:ke	444 942 \$
Foyer Pour Femmes Autochtones de Montréal	Les médiateurs du Square Cabot	1 067 930 \$
Résilience Montréal	Quartier solidaire	1 029 900 \$
Société Makivik	Travailleurs de milieu Inuit	722 848 \$
Volet Femme		
Association d'entraide Le Chaînon inc.	Intervention de milieu pour un espace urbain accueillant et inclusif	808 271 \$
Auberge Madeleine	Femmes en situation d'itinérance, pouvoir d'agir et inclusion : transformer l'exclusion en appartenance	206 460 \$
Centre des femmes d'ici et d'ailleurs	Inclusives et solidaires des femmes en situation d'itinérance de toutes origines et statuts!	161 682 \$
Info-Femmes inc.	Vers Elles : accompagner les femmes invisibilisées	197 650 \$
La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	Programme de pré employabilité en cuisine et en friperie, pour femmes en situation d'itinérance	605 072 \$
La Maison Marguerite de Montréal inc.	Projet d'inclusion urbaine pour femmes en situation d'itinérance	324 207 \$
La Marie Debout, centre d'éducation des femmes	Inclusion et participation sociale des personnes en situation d'itinérance dans MHM	147 469 \$
La rue des Femmes de Montréal	Activités socio-culturelles	332 997 \$
Les Maisons de l'Ancre inc.	Renforcer le pouvoir d'agir	449 300 \$
Logifem inc.	Programme de médiation culturelle	260 616 \$
Madame Prend Congé, centre de femmes de Pointe St-Charles	Briser l'isolement des femmes en situation d'itinérance	155 954 \$
Société Elizabeth Fry du Québec	Programme EVE à la Cour municipale de Montréal	344 747 \$

2 - d'approuver les projets de convention respectifs entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0501

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative à l'octroi, par le ministère, d'une subvention de 5 020 000 \$ dans le cadre du volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale et destinée à appuyer la planification et la mise en œuvre des projets issus des plans climats, le tout selon les termes et les conditions stipulées au projet de convention d'aide financière / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 020 000 \$ à la Direction générale de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1424;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention d'aide financière à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et la Ville de Montréal relative à l'octroi, par le ministère, d'une subvention de 5 020 000 \$ dans le cadre du volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale et destinée à appuyer la planification et la mise en œuvre des projets issus des plans climats, le tout selon les termes et les conditions stipulées à la convention d'aide financière;
- 2 - de s'engager à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui sont applicables à l'agglomération ou aux projets de la programmation;
- 3 - de s'engager à ce que l'agglomération et les villes constituant l'agglomération de Montréal payent tous les coûts non admissibles associés à leurs projets respectifs, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui leur incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés;
- 4 - d'autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 5 020 000 \$ à la direction générale de la Ville;
- 5 - d'autoriser que soient transmises à la ministre des Affaires municipales une copie certifiée de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

20.92 1259950001

À 17 h 19,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.93 à 20.97 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0502

Conclure une entente-cadre avec Embouteillages Warwick inc., pour la fourniture d'eau embouteillée en format de quatre litres lors de situations d'urgence, pour une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 170 269,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21108 (2 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1400;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Embouteillages Warwick inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, de l'eau embouteillée en format de quatre litres lors de situations d'urgence, pour une somme maximale de 148 060,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21108;
- 2- d'autoriser une dépense de 22 209,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Embouteillages Warwick inc.,
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.93 1255588001

CG25 0503

Approuver les projets d'ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et les organismes PME MTL couvrant la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et à l'approbation de l'entente de développement territorial du fonds régions et ruralité entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Autoriser le versement d'un montant total de 27 544 374 \$, aux organismes du réseau PME MTL pour la période 2025-2028, dont 23 008 161 \$ provenant du Fonds régions et ruralité, et 4 536 213 \$ issus de la Planification économique conjointe pour la période 2025-2029 entre la Ville et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1425;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver les ententes de délégation à intervenir entre la Ville et les six organismes du réseau PME MTL couvrant la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et l'approbation de l'entente FRR entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 2 - de transmettre à la ministre des Affaires municipales de l'Habitation cette demande d'autorisation;
- 3 - d'autoriser le greffier à signer les ententes de délégation entre la Ville et les six organismes du réseau PME MTL pourvu qu'elles soient substantiellement conformes, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux projets d'entente de délégation joints au présent dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser le versement aux six organismes du réseau PME MTL des contributions totalisant 27 544 374 \$ pour la période 2025-2028, dont 23 008 161 \$ provenant du Fonds régions et ruralité, et 4 536 213 \$ issus de la Planification économique conjointe pour la période 2025-2029 entre la Ville et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Adopté à l'unanimité.

20.94 1259502001

CG25 0504

Approuver les projets d'addendas aux conventions de prêt et cession de créances entre la Ville de Montréal et les organismes PME MTL pour modifier la date d'échéance au 31 mars 2028 / Autoriser les versements de 200 000 \$ à PME MTL Centre-Ouest et de 250 000 \$ à PME MTL Est-de-l'île

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1426;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver les addendas aux conventions de prêt et cession de créances entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, lesquelles couvrent la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028;
- 2 - d'autoriser les versements de 200 000 \$ à PME MTL Centre-Ouest et de 250 000 \$ PME MTL Est-de-l'île.

Adopté à l'unanimité.

20.95 1259502002

CG25 0505

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la ministre des Affaires municipales relative au Fonds d'investissement PME MTL

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1427;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la ministre des Affaires municipales et auquel intervient la ministre de l'Économie et de l'Innovation, relative au Fonds d'investissement PME MTL couvrant la période du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 31 mars 2028.

Adopté à l'unanimité.

20.96 1259502003

CG25 0506

Approuver le projet d'Entente 2025-2028 relative au développement territorial du Fonds régions et ruralité - Volet 2 - développement territorial, d'une valeur totale de 30 058 161 \$, entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au budget du Service du développement économique d'un montant total de 30 058 161 \$, pour les années 2025-2028

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1428;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver l'Entente 2025-2028 relative au développement territorial du Fonds régions et ruralité - Volet 2 – développement territorial, d'une valeur totale de 30 058 161 \$, entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses d'un montant total de 30 058 161 \$, pour les années 2025 à 2028, au Service du développement économique;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.97 1259502004

CG25 0507

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 699 319 \$, pour 2026, à différents organismes, à la suite de l'appel de projets Itinérance et milieux inclusifs 2026-2028, soit un soutien de 271 300 \$ à Projets Autochtones du Québec pour son projet Navette communautaire autochtone, de 295 719 \$ à Mission Old Brewery pour son projet Navette 2026 et de 132 300 \$ à L'Amour en Action Syl Dan pour son projet Navette du Nord, dans le cadre du budget d'agglomération du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et d'une entente d'aide financière avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1452;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 699 319 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période 2025-2026 et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet - 2026	Soutien 2026
Projets Autochtones du Québec	Navette communautaire autochtone	271 300 \$
Mission Old Brewery	Navette 2026	295 719 \$
L'Amour en Action Syl Dan	Navette du Nord	132 300 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.98 1258122002

30 – Administration et finances

À 17 h 22, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 17 h 22,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0508

Autoriser la Ville de Montréal à cautionner les obligations de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), en faveur de Formula One World Championship et 9253-4270 Québec inc. dans le cadre des ententes modifiées et mises à jour afférentes au Grand Prix de Formule 1 du Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 juin 2025 par sa résolution CE25 1107;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de cautionner les obligations de la Société du parc Jean-Drapeau en faveur de Formula One World Championship Limited et 9253-4270 Québec inc., dans le cadre des ententes modifiées et mises à jour afférentes au Grand Prix de Formule 1 du Canada.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1257862003

CG25 0509

Autoriser les travaux de réfection de la cage d'escalier est de l'édifice Emmanuel-Arthur-Doucet dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1269;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'autoriser les travaux de réfection de la cage d'escalier est de l'édifice Emmanuel-Arthur-Doucet dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1250091001

CG25 0510

Autoriser la réception d'une subvention de 197 481 \$ provenant du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour soutenir les activités de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1277;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 197 481 \$ provenant du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), pour soutenir les activités de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMH) de l'agglomération;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à affecter ce montant pour la mise en œuvre du PRMH, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1250140001

CG25 0511

Approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-EMTL) visant la construction, l'agrandissement et le réaménagement du complexe hospitalier de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1295;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de démolition, de construction, d'agrandissement et de réaménagement du complexe hospitalier de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont localisé sur les lots 1 360 367, 1 360 638, 3 637 410, 3 637 409, 2 769 053, 1 361 142, 3 775 813, 4 981 205, PC-30473 (4 981 204 et 4 981 206) et 1 360 278 sur le territoire de la Ville de Montréal, soumis par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de la Santé en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante du MSSS.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1258845011

CG25 0512

Modifier la répartition du budget réservé en 2025 dans le cadre du Programme investissements durables, volet bâtiments industriels (RCG 19-010), afin qu'un montant de 2 580 000 \$ soit imputé au budget de l'Entente réflexe 2022-2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1280;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de modifier la répartition du budget réservé en 2025 dans le cadre du Programme investissements durables, volet bâtiments industriels (RCG 19-010), afin qu'un montant de 2 580 000 \$ soit imputé au budget de l'Entente réflexe 2022-2025.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1258798004

À 17 h 24,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0513

Approuver la programmation 2025 des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) / Autoriser le Service de l'eau à soumettre cette programmation au ministère des Affaires municipales et Habitation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1360;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- 3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4- s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- 5- s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 6- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1259019001

CG25 0514

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Outremont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1361;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Outremont, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1255449003

CG25 0515

Approuver le guide et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2026 / Réserver une somme maximale de 450 000 \$ à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1365;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver le guide et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;
- 2 - de réserver une somme maximale de 450 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1256549005

CG25 0516

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière eau et égouts de l'agglomération pouvant aller jusqu'à 4 850 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1462;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière « eau et égouts » de l'agglomération, destinée à combler le déficit des activités de fonctionnement, jusqu'à une hauteur de 4 850 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année, liées au bon déroulement des opérations.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1259966001

CG25 0517

Autoriser le dépôt du formulaire de description du projet de mise à jour du portrait de l'agglomération montréalaise et développement d'outils complémentaires dans le cadre des travaux de la révision du schéma d'aménagement et de développement des MRC, à la direction régionale concernée du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation suivant la signature de la convention d'aide financière (CG25 0081)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1458;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'autoriser le dépôt du formulaire de description de projet de mise à jour du portrait de l'agglomération montréalaise et développement d'outils complémentaires au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, suivant la signature de la convention d'aide financière visant à soutenir l'agglomération de Montréal lors de la révision du Schéma d'aménagement et de développement pour l'intégration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1257154003

À 17 h 25,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.11 et 30.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0518

Adopter une résolution du conseil d'agglomération de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social / Modifier la résolution CG25 0391 afin de retirer les lots 1 450 761 et 6 181 268 de la liste des immeubles assujettis au droit de préemption aux fins de logement social / Modifier la résolution CG20 0141 afin de retirer le lot 2 648 744 de la liste des immeubles assujettis au droit de préemption aux fins de logement social

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1488;

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-012);

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1 - d'assujettir au droit de préemption aux fins de logement social, pour une durée de dix ans, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 113 610	1 114 028	1 110 373	1 113 069	2 608 127	3 324 466
3 324 664	3 324 663	3 324 662	3 324 661	2 648 786	2 648 678
2 648 679	3 323 856	1 843 621	1 843 620	1 843 702	1 843 703
1 843 578	1 703 598	1 703 599	1 703 575	1 702 981	1 702 986
1 703 021	1 703 003	1 930 059	1 930 060	1 929 427	1 929 440
1 079 285	1 930 513	2 241 701	2 243 552	1 667 944	1 667 945
1 667 946	5 829 579	1 351 979	1 352 180	1 352 690	1 352 689
1 351 859	1 899 994	1 171 288	1 979 527	1 979 526	1 885 307
2 317 416	1 445 058	2 317 266	2 316 954	1 585 714	1 585 772
1 456 201	1 456 204	1 456 205	1 456 206	1 456 207	1 508 824
1 074 910	1 456 323	2 335 173	6 160 382	1 165 298	1 165 262
1 165 279	1 165 316	1 124 296	1 382 450	1 242 932	6 499 197
1 260 178	1 260 179	1 154 177	1 154 125	1 154 126	1 181 543
2 247 228	2 248 123	3 457 942	2 248 991	2 249 075	2 212 545
2 249 042	3 454 161	2 246 638	2 334 612	2 169 964	2 169 965
2 247 229					

2 - d'assujettir au droit de préemption aux fins de logement social, jusqu'au 31 mai 2033, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 425 151
1 424 154
1 424 155

3 - de modifier la résolution CG25 0391 adoptée le 19 juin 2025 afin de supprimer de la liste des immeubles assujettis les lots 1 450 761 et 6 181 268 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

4 - de modifier la résolution CG20 0141 adoptée le 26 mars 2020 afin de supprimer de la liste des immeubles assujettis le lot 2 648 744 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

5 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1258276004

CG25 0519

Adopter la résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional dans le parc-nature des Sources

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2025 par sa résolution CE25 1502;

Attendu le Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-034);

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- d'assujettir au droit de préemption, pour une durée de 10 ans, aux fins de parc régional, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et se retrouvant à l'intérieur du parc-nature des Sources :

5 291 728
5 291 730
5 299 491
5 299 492

2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1250683002

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 17 h 26, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CG25 0520

Avis de motion et dépôt - Règlement relatif à l'établissement du parc-nature du Ruisseau-De Montigny

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement du parc-nature du Ruisseau-De Montigny », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1240683003

CG25 0521

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment sur le lot 6 550 764 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment sur le lot 6 550 764 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1257596003

CG25 0522

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur le lot 2 789 004 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur le lot 2 789 004 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1259944003

CG25 0523

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1250164001

CG25 0524

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la construction et l'occupation des bâtiments situés sur le lot 6 677 685 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'hébergement

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation des bâtiments situés sur le lot 6 677 685 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'hébergement », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1258707009

CG25 0525

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation (RCG 25-014)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation (RCG 25-014) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1253227002

CG25 0526

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les subventions relatives à la réalisation de diagnostics en économie circulaire pour les entreprises montréalaises

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la réalisation de diagnostics en économie circulaire pour les entreprises montréalaises », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1255629002

CG25 0527

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social (RCG 23-016)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social (RCG 23-016) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1253867008

CG25 0528

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1258276006

CG25 0529

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1250683003

42 – Adoption de règlements

À 17 h 28, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 17 h 28,

Il est proposé par M.Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0530

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (RCG 17-037)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 juin 2025 par sa résolution CG25 0395;

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (RCG 17-037) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 juin 2025 par sa résolution CG25 0395;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 juin 2025 par sa résolution CG25 0395;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (RCG 17-037) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 juin 2025 par sa résolution CG25 0395;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1063;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1255687001

Règlement RCG 25-015
Règlement RCG 17-037-1

CG25 0531

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 juin 2025 par sa résolution CG25 0396;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 juin 2025 par sa résolution CG25 0396;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1077;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1258276003

Règlement RCG 20-013-8

CG25 0532

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2024)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2024) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 juin 2025 par sa résolution CG25 0397;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2024) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 juin 2025 par sa résolution CG25 0397;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2025 par sa résolution CE25 1100;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2024) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1253074004

Règlement RCG 25-016

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme

À 17 h 29, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois appelle la rubrique « Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme ».

CG25 0533

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » introduisant un indicateur stratégique et des cibles afin de répondre à la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire en matière d'habitation

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » introduisant un indicateur stratégique et des cibles afin de répondre à la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire en matière d'habitation, à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 avril 2025, par sa résolution CG25 0229 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CG25 0229 du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 mai 2025 à la salle des Armoiries de l'hôtel de ville de Montréal située au 275, rue Notre-Dame Est, à 13 h 30, et annoncé au préalable par un avis public paru le 9 mai 2025, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025, par sa résolution CE25 1483;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 14-029-8 modifiant le Schéma;
- 2 - d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » introduisant un indicateur stratégique et des cibles afin de répondre à la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire en matière d'habitation.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1253422003

Règlement RCG 14-029-8

À 17 h 29, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil. Puis, elle souhaite une bonne soirée à toutes et tous et donne rendez-vous au mois de septembre.

Julie Brisebois
VICE-PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE